

# FORMULAIRE DE COMMANDE ABONNEMENT PASSAGER 2025

 **HOUAT - Houad**  **HOËDIC - Edig**

Tarifs valables du 6 janvier 2025 au 4 janvier 2026

Le Pass Employé Saisonnier est accordé aux employés justifiant d'un contrat de travail minimum de 28 jours établi par son employeur. Il est valable jusqu'à 7 jours avant et 7 jours après vos dates de contrat de travail. Le nombre de passages piétons et véhicules est illimité.

## VOS INFORMATIONS

Nom\* : \_\_\_\_\_ Prénom\* : \_\_\_\_\_

Nom de l'entreprise\* : \_\_\_\_\_

Adresse\* : \_\_\_\_\_

Ville\* : \_\_\_\_\_ Code Postal\* : \_\_\_\_\_

Tél\* : \_\_\_\_\_ Mail\* : \_\_\_\_\_

**Avez-vous déjà été titulaire du pass saisonnier ?**

**Si oui, merci de nous préciser le numéro :** \_\_\_\_\_

\*Champs obligatoires

## TARIFS DE TRAVERSEES SAISONNIERS 2025

BILLET ALLER-RETOUR PASSAGERS		BILLET ALLER-RETOUR VEHICULES LEGERS	
 Adulte (26 ans et plus)	13,30 €	 Vélo	9,60 €
 Jeune (18 à 25 ans)	13,30 €	 Vélo électrique	12,70 €
		 Trottinette électrique	5,55 €

Pour renouveler votre carte Employé Saisonnier ou souscrire à un nouvel abonnement par courrier, merci de nous adresser :

- Copie du contrat de travail, durée minimum de 28 jours
- Copie de la déclaration préalable à l'embauche, délivrée par l'URSSAF
- Copie d'une pièce d'identité
- Photo d'identité
- Adresse d'habitation sur l'île

Le statut d'Employé Saisonnier est accordé uniquement à la suite de l'examen du dossier. Aucun remboursement rétroactif ne pourra être effectué. A réception de votre dossier dûment complété, le Service Client de BreizhGo Océane se réserve un délai minimum de sept jours pour traiter votre demande, à adresser à l'adresse suivante :

**Service Cartes – Gare maritime  
Port Maria  
56170 Quiberon**

En cochant cette case, je reconnais avoir pris connaissance des Conditions Générales de Transdev Océane ainsi que la Politique de Confidentialité de Transdev Océane et les accepte sans réserve.

**BREIZHGO**  
**Océane**

Un service de la Région Bretagne

  
Région  
**BRETAGNE**